À 19h30, avant le début de la séance ordinaire des délibérations du conseil municipal, monsieur le maire invite le sergent Alain Cyr, accompagné du parrain de la municipalité, l'agent Jean-Philippe Marcoux, tous deux policiers au poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Appalaches, à présenter, aux gens formant l'assistance, les services dispensés par la Sûreté du Québec. Au terme de la présentation et après avoir répondu aux diverses questions posées par les gens, la séance ordinaire débute.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2013

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le mardi, 2 avril 2013 et débutant exceptionnellement à 20h00 en la salle «Viateur-Routhier» du secteur Sacré-Cœur-de-Marie, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le maire René Gosselin, Madame la conseillère Martine Poulin, Messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Michel Rhéaume et Ghislain Jacques,

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire René Gosselin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture, je note l'absence du conseiller Denis Marc Gagnon. Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelques 22 personnes présentes à cette séance.

13-04-068 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Mot de bienvenue;
- 3. Adoption de l'ordre du jour;
- 4. Procès-verbal: adoption des textes;
- 5. Dépôt des états financiers au 31 mars 2013;
- 6. Autorisation de paiement des dépenses du mois de mars 2013;
- 7. Règlement d'emprunt numéro 146-13 décrétant l'achat et l'installation de compteurs d'eau installés dans tout bâtiment, immeuble, résidence, industrie, commerce, institution ou autres utilisant l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc public du secteur Saint-Méthode : certificat d'attestation de la période d'accessibilité au registre référendaire;
- 8. Règlement d'emprunt numéro 147-13 concernant la municipalisation du chemin J.-E.-Fortin : certificat d'attestation de la période d'accessibilité au registre référendaire;
- 9. Approbation des états financiers de l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock terminé le 31 décembre 2012;
- 10. Embauche d'une stagiaire au soutien du département de l'environnement et autorisation d'organisation d'un poste de travail;
- 11. Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) : autorisation de siéger sur le comité;
- 12. SHQ programme Logements adaptés pour personnes autonomes : appui à la MRC des Appalaches;
- 13. Congrès de l'ADMQ : autorisation d'inscriptions;
- 14. Programme d'aide à l'entretien du réseau local, compensation de base aux municipalités : adoption du rapport;

- 15. Travaux de voirie : autorisation de dépenses;
- 16. Approbation de la programmation de travaux auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du programme «Retour de la taxe d'accise fédérale sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ)» pour les années 2010-2013 de la Municipalité d'Adstock : dossier numéro 931056;
- 17. Programme «Changez d'air» : autorisation d'inscription et de signature du protocole d'entente à intervenir entre les parties;
- 18. Directives de changement lors de la construction du centre communautaire intergénérationnel : nomination d'une personne responsable et autorisation maximale du montant accordé sans consultation des membres du conseil;
- 19. Centre communautaire intergénérationnel : autorisation d'emprunt temporaire en vertu des règlements d'emprunt numéro 124-11 et 144-13;
- 20. Autorisation d'achat de manteaux et de casquettes pour chacun des membres du service incendie du secteur Saint-Méthode;
- 21. Traitement des gros rebuts au centre de tri de «Services sanitaires Denis Fortier»:
- 22. Club «Les Aventuriers Tout-Terrain de Beauce» : consentement unique à un droit de passage;
- 23. Affaires diverses;
- 24. Correspondance et rapports;
- 25. Période de questions;
- 26. Levée ou ajournement de la séance.

Puisqu'aucun sujet n'est ajouté au point «Affaires diverses», Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée, Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume, Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-04-069 PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes du procès-verbal de la séance du mois de mars 2013, ceux-ci soutenant les avoir lus et les déclarants conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Ghislain Jacques, Appuyé par le conseiller David Blanchette, Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

<u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2013</u>

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états financiers au 31 mars 2013. Chacun des élus présents reçoit son exemplaire. En ce qui concerne le membre absent, son exemplaire lui sera acheminé.

Monsieur le maire invite chacun des élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, lors d'une séance de travail subséquente, les réponses à ces questionnements seront rendues.

13-04-070 <u>DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT</u>

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 296 872.47 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-04-071

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 146-13 DÉCRÉTANT L'ACHAT ET COMPTEURS D'EAU L'INSTALLATION DE INSTALLÉS DANS <u>BÂTIMENT, IMMEUBLE, RÉSIDENCE, INDUSTRIE, COMMERCE, INSTITUTION</u> OU AUTRES UTILISANT L'EAU POTABLE PROVENANT DU RÉSEAU **PUBLIC** DU SECTEUR **SAINT-MÉTHODE:** D'AQUEDUC CERTIFICAT D'ATTESTATION DE LA PÉRIODE D'ACCESSIBILITÉ AU **REGISTRE** <u>RÉFÉRENDAIRE</u>

Je, Jean-Rock Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Adstock, certifie sous mon serment d'office ce qui suit :

Le registre tenu, en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire concernant le règlement d'emprunt numéro 146-13, a été accessible de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00), le jeudi, 21 mars 2013 au bureau de la municipalité, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, à Adstock.

Le nombre de personnes habiles à voter, établi en vertu du dernier alinéa de l'article 553 de la «Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités», est de 355.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 46.

Suite à cette procédure d'enregistrement, aucune personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur desservi par le réseau d'aqueduc public du secteur Saint-Méthode n'a apposé sa signature dans le registre ouvert à cette fin en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire.

Comme le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 46 et que ce nombre n'a pas été atteint, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu que le certificat du directeur général/secrétaire-trésorier, suite à la période d'accessibilité au registre pour l'approbation du règlement numéro 146-13 par les personnes habiles à voter, soit adopté tel que lu et qu'il soit consigné aux archives de cette municipalité.

13-04-072 RÈGLEMENT **D'EMPRUNT** NUMÉRO 147-13 CONCERNANT **MUNICIPALISATION CHEMIN** J.-E.-FORTIN: **CERTIFICAT D'ATTESTATION** DE <u>PÉRIODE</u> D'ACCESSIBILITÉ **REGISTRE** <u>RÉFÉRENDAIRE</u>

Je, Jean-Rock Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Adstock, certifie sous mon serment d'office ce qui suit :

Le registre tenu, en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire concernant le règlement d'emprunt numéro 147-13, a été accessible de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00), le jeudi, 21 mars 2013 au bureau de la municipalité, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, à Adstock.

Le nombre de personnes habiles à voter, établi en vertu du dernier alinéa de l'article 553 de la «Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités», est de 116.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 23.

Suite à cette procédure d'enregistrement, aucune personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné de la municipalité n'a apposé sa signature dans le registre ouvert à cette fin en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire.

Comme le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 23 et que ce nombre n'a pas été atteint, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu que le certificat du directeur général/secrétaire-trésorier, suite à la période d'accessibilité au registre pour l'approbation du règlement numéro 147-13 par les personnes habiles à voter, soit adopté tel que lu et qu'il soit consigné aux archives de cette municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-04-073 <u>APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL</u> <u>D'HABITATION D'ADSTOCK TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012</u>

En vertu du protocole d'entente liant les parties, la Municipalité d'Adstock doit approuver les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de signifier aux dirigeants de l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock, que les membres du conseil municipal approuvent leurs états financiers ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2012, tel que présenté par la firme comptable Léon Fortier CPA Inc.

13-04-074 <u>EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE AU SOUTIEN DU DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET AUTORISATION D'ORGANISATION D'UN POSTE DE TRAVAIL</u>

ATTENDU que la municipalité désire embaucher, pour une période d'environ treize (13) semaines, un(e) stagiaire au soutien du département de l'environnement;

ATTENDU que madame Laurie Barnabé-Francoeur, étudiante en environnement à l'Université de Sherbrooke, a satisfait aux exigences au terme du processus de recrutement et accepte le travail proposé;

ATTENDU qu'il est prévu, à l'article 2.10 de la convention collective, l'embauche d'un(e) étudiant(e) pendant ses vacances académiques;

ATTENDU que la municipalité a obtenu du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 2902, les approbations nécessaires à l'embauche d'une stagiaire;

ATTENDU que la municipalité a prévu des sommes à ce titre au budget 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu ce qui suit :

- d'embaucher madame Laurie Barnabé-Francoeur pour une période d'environ treize (13) semaines à raison de 35 heures par semaine à titre de stagiaire au soutien du département de l'environnement;
- de rémunérer celle-ci au taux horaire de 15 \$;
- de défrayer tout frais de déplacement effectué pour le compte de la municipalité au taux en vigueur;
- d'autoriser les dépenses nécessaires à l'organisation d'un poste de travail.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-04-075 <u>CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES</u> <u>URBAINES (CERIU) : AUTORISATION DE SIÉGER SUR LE COMITÉ</u>

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser monsieur Martin Dufour, directeur des travaux publics de la Municipalité d'Adstock, à siéger sur le comité du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-04-076 <u>SHQ – PROGRAMME LOGEMENTS ADAPTÉS POUR PERSONNES</u> <u>AUTONOMES : APPUI À LA MRC DES APPALACHES</u>

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec prévoit réviser le programme «Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA)» au cours de la prochaine année;

ATTENDU qu'aucun budget ne sera attribué aux partenaires dans le cadre du LAAA pour la prochaine programmation (2013-2014);

ATTENDU que pour la programmation 2012-2013, la MRC des Appalaches avait obtenu un budget de 10 000 \$ dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de demander, à la Société d'habitation du Québec (SHQ), de reconduire un budget de 10 000 \$ à la MRC des Appalaches dans le cadre du programme «Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA)» pour la prochaine programmation (2013-2014) et ce, malgré la révision en cours.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-04-077 CONGRÈS DE L'ADMQ : AUTORISATION D'INSCRIPTIONS

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'autoriser le directeur général et la directrice générale adjointe à participer au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra à Québec les 12, 13 et 14 juin prochain. Il est bien entendu que les coûts d'inscription fixés à 460 \$, taxes en sus, par personne et les frais afférents seront entièrement défrayés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-04-078 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL, COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS : ADOPTION DU RAPPORT

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 311 709 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe «A» identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe «B» ou un rapport spécial de la vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu que la municipalité d'Adstock informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

13-04-079 TRAVAUX DE VOIRIE : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont prévu, dans leur budget 2013, des sommes d'argent pour la réalisation de travaux d'entretien et de construction des infrastructures sur le territoire;

ATTENDU que ces travaux sont contenus dans une liste préalablement déposée et analysée par les élus, ceux-ci s'en déclarant satisfaits;

ATTENDU qu'en vertu de la loi, toute dépense doit préalablement être autorisée par le conseil municipal;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser notre directeur des travaux publics à dépenser les sommes ci-dessous décrites:

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à dépenser les sommes suivantes :

10^e RANG

transitions (2)	20 000 \$
CHEMIN DES CERFS ➤ excavation et remblai 275 m ➤ accotement de la côte	60 000 \$ 21 000 \$
RANG MCCUTCHEON > enrobé bitumineux	36 736 \$
8 ^E RANG NORD ➤ pulvérisation, asphaltage et accotement (975 m)	75 142 \$
AUTRES réparation asphalte et scellement de fissure	100 000 \$
TOTAL DES TRAVAUX AUTORISÉS	312 878 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-04-080

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT) DANS LE CADRE DU PROGRAMME «RETOUR DE LA TAXE D'ACCISE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (TECQ)» POUR LES ANNÉES 2010-2013 DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK : DOSSIER NUMÉRO 931056

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités* de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée, Appuyé par le conseiller David Blanchette, Et résolu de ce qui suit :

- que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- que le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à présenter, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, tous les documents nécessaires relatifs à la programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ 2010-2013 auprès du MAMROT;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-04-081 PROGRAMME «CHANGEZ D'AIR»: AUTORISATION D'INSCRIPTION ET DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR

ATTENDU que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

ATTENDU que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

ATTENDU que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), afin de mettre sur pied et gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal:

ATTENDU que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois «CHANGEZ D'AIR!» offrant une remise jusqu'à 400 \$ pour les vieux poêles et 500 \$ pour les fournaises et jusqu'à 100 \$ pour le système d'évent;

ATTENDU que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

ATTENDU que ce programme se déroule en deux phases;

ATTENDU que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

ATTENDU que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase qui débute le 1^{er} janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à 200 \$ pour un retrait et à 500 \$ (poêle) ou 600 \$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70% moins de particules fines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu que la municipalité d'Adstock participe au programme «Changez d'Air» en accordant un montant de cent dollars (100 \$) par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire. Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-04-082 <u>DIRECTIVES DE CHANGEMENT LORS DE LA CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL: NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE ET AUTORISATION MAXIMALE DU MONTANT ACCORDÉ SANS CONSULTATION DES MEMBRES DU CONSEIL</u>

ATTENDU que, pendant la période des travaux de construction du centre communautaire intergénérationnel, il est tout à fait probable que des directives de changement devront recevoir les approbations d'usage;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser une personne attitrée à l'étude des demandes de changement et d'indiquer le montant autorisé à cette directive sans consultation des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée, Appuyé par la conseillère Martine Poulin, Et résolu ce qui suit :

- de nommer monsieur le maire René Gosselin, personne responsable des directives de changement pendant la construction du centre communautaire intergénérationnel;
- → d'autoriser un montant maximal de 2 500 \$ pour chaque directive de changement avant de devoir consulter les membres du conseil municipal;

13-04-083 CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL: AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE EN VERTU DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 124-11 ET 144-13

ATTENDU que les travaux de construction du centre communautaire intergénérationnel, autorisés en vertu des règlements d'emprunt numéro 124-11 et 144-13, débuteront sous peu;

ATTENDU qu'en vertu du contrat signé avec l'entrepreneur, la municipalité doit acquitter le montant exigé lors de la présentation périodique des demandes de paiement de l'entrepreneur;

ATTENDU que la municipalité ne possède pas les liquidités nécessaires pour acquitter les dépenses reliées à ces travaux;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1093 du Code municipal, la municipalité peut contracter des emprunts temporaires pour acquitter des dépenses en vertu des règlements d'emprunt en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à contracter, auprès du Centre financier aux entreprises, Caisse Desjardins de la région de Thetford, jusqu'à la procédure de financement à long terme, un emprunt temporaire supplémentaire au montant maximal de 1 141 021 \$ tel qu'autorisé en vertu des règlements d'emprunt numéro 124-11 et 144-13.

Cet emprunt temporaire servira à acquitter les dépenses reliées aux travaux de construction du centre communautaire intergénérationnel. Étant donné que les besoins de liquidité seront progressifs, cet emprunt s'effectuera par tranche.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-04-084 <u>AUTORISATION D'ACHAT DE MANTEAUX ET DE CASQUETTES POUR CHACUN DES MEMBRES DU SERVICE INCENDIE DU SECTEUR SAINT-MÉTHODE</u>

ATTENDU que la municipalité d'Adstock désire acquérir des manteaux 3 en 1 et des casquettes brodés à l'effigie de la Municipalité pour chacun des membres du service incendie du secteur Saint-Méthode;

ATTENDU que des soumissions furent demandées à deux (2) fournisseurs en la matière, soient :

Imprimerie Gingras 3 487.78 \$, taxes incluses
 O'max Communication 3 375.12 \$, taxes incluses

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'autoriser une dépense et le paiement d'un montant d'environ 3 500 \$ taxes applicables incluses, pour l'acquisition, auprès de la firme «O'max Communication», de manteaux 3 en 1 et de casquettes brodés à l'effigie de la Municipalité pour chacun des membres du service incendie du secteur St-Méthode.

13-04-085 <u>TRAITEMENT DES GROS REBUTS AU CENTRE DE TRI DE «SERVICES</u> SANITAIRES DENIS FORTIER»

Tout comme les années antérieures, dans l'objectif de récupérer au maximum les objets cédés aux gros rebuts, la direction de «Services sanitaires Denis Fortier» nous offre de traiter ceux-ci à leur centre de tri lors de la cueillette prévue pour le lundi, 10 juin prochain. Le coût net de ce traitement est de 87.98 \$ la tonne métrique.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques.

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de confier, à la firme «Services sanitaires Denis Fortier», le traitement de nos gros rebuts recueillis lors de la journée du 10 juin 2013. Pour ce service et conformément à leur proposition datée du 27 mars 2013, le coût net pour la Municipalité d'Adstock est de 87.98 \$ la tonne métrique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-04-086 <u>CLUB «LES AVENTURIERS TOUT-TERRAIN DE BEAUCE» : CONSENTEMENT</u> UNIQUE À UN DROIT DE PASSAGE

La direction du club «Les Aventuriers Tout-Terrain de Beauce» s'adresse à la Municipalité d'Adstock afin d'obtenir une permission spéciale concernant un droit de passage pour une randonnée de quad qui se tiendra samedi le 6 juillet 2013 dans le cadre de l'évènement «La Randonnée GSF 2013».

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de consentir à un droit de passage réclamé par le club «Les Aventuriers Tout-Terrain de Beauce» pour une randonnée de quad qui se tiendra samedi le 6 juillet 2013, dans le cadre de l'évènement «La Randonnée GSF 2013».

Lors de cette journée, la municipalité d'Adstock autorise le club «Les Aventuriers Tout-Terrain de Beauce» à circuler sur la route des Hamann, le 10^e rang, la route Beaulieu, la route du 12^e et 13^e rang, la route Bélonie, le 14^e rang, la route Mayserolles et le rang Lessard.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 6 mai 2013, 19h30 en la salle du sous-sol de l'Église du secteur Saint-Daniel;

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Q1) Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.
- Q2) En réponse à l'intervention de monsieur Nelson Turgeon lors de la période de question de la séance ordinaire du 4 mars dernier lequel interpellait les élus sur la façon d'informer les gens par l'expédition d'un document explicatif supplémentaire à chacun des contribuables lors de l'adoption des règlements d'emprunt, monsieur le maire, suite à des discussions tenues sur les sujets avec les membres de son conseil, confie à monsieur Turgeon, présent à la séance, que la Municipalité d'Adstock dépasse grandement les exigences requises par les dispositions du Code municipal en la matière.

Le premier magistrat explique que, outre les affichages obligatoires prévus au Code municipal, les avis publics s'adressant aux personnes habiles à voter ou les avis de motion, préalable à l'adoption de tout règlement, sont insérés sur le site Internet de la Municipalités dans les jours qui suivent la séance du conseil et publiés dans le journal local l'Arrivage. Ce dernier précise qu'aucune information supplémentaire ne sera transmise à chacun des contribuables par l'expédition de quelconque communication individuelle.

13-04-087 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée, Appuyé par le conseiller David Blanchette, Et résolu de lever la séance à 20h50.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,	Le directeur général/ secrétaire-trésorier
René Gosselin	Jean-Rock Turgeon